

**Département des Côtes d'Armor  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU EXECUTIF  
SEANCE du mardi 22 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 22 mars, le Bureau exécutif d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h30, salle Georges Rumen, siège de l'agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

**Etaient présents :**

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GUINTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN

**Absents excusés :** PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; CHAPPE Fanny ; ECHEVEST Yannick

**Départs de :** GUILLOU Rémy ; PRIGENT Christian



**DELBU2022-03-030**

**CULTURE - CHARTE DE COOPERATION CULTURELLE 2022-2024 : MISE A JOUR DE LA PRÉSENTATION DES OBJECTIFS**

La Charte de coopération culturelle signée pour un premier cycle de 3 ans (2019-2021) par la DRAC, la Région, le Département et l'ensemble des EPCI costarmoricens doit être mise à jour et renouvelée pour un nouveau cycle de 3 ans. De cette charte découleront les Pactes culturels, outils de mise en œuvre de cette contractualisation entre le Département et les EPCI (cf. Article 4 de la charte).

**Objectif :** Passer d'une compétence culture partagée à une compétence culture concertée, faire œuvre commune, en recherche de synergies, de complémentarités et de valeur ajoutée.

**Version 2019-2021**

Chaque signataire expose dans l'Annexe 1 ses objectifs en termes de politique culturelle. Dans la première mouture de la charte, Guingamp-Paimpol Agglomération indique ceci :

*Guingamp-Paimpol Agglomération a adopté une orientation culturelle dans son projet de Territoire avec pour ambitions de développer encore davantage la culture, en prenant appui sur les associations et les équipements présents, pour la faire rayonner sur l'ensemble du territoire et faciliter son accès à tous les habitants, notamment ceux qui en sont éloignés.*

*L'Agglomération souhaite développer une politique culturelle de qualité en s'appuyant avant tout sur les ressources présentes sur son territoire et la rendre accessible à toutes les générations.*

*C'est pourquoi nous souhaitons que la culture soit un vecteur d'intégration, de lien social et d'identité collective.*

*Au quotidien, l'Agglomération gère des équipements culturels : 2 écoles de musiques basées à Paimpol et à Guingamp et un Centre Culturel (La Sirène).*

# Délibération

*Par le biais de conventions d'objectifs et de moyens pluriannuelles, Guingamp-Paimpol apporte un soutien important aux associations culturelles (MJC de Bégard, Melrose, l'AGRAB, Gwinzegal, La Tannerie..) et aux manifestations représentatives du territoire (Chants de Marins, Pas 'Sages, Festival de la Saint Loup ...) contribuant à une volonté de maillage de l'ensemble du territoire du Nord au Sud - de l'Est à l'Ouest.*

*Fière de ses racines bretonnes, l'Agglomération a adopté la charte bilingue « Ya d'a Brezhoneg » et soutient activement les associations (Studi Ha Dudi, Ti Ar vro) qui promeuvent l'usage du breton dans l'espace public et dans la vie quotidienne des habitants. Cette volonté se traduit dans les objectifs affichés dans la définition de l'intérêt communautaire de la politique culturelle de Guingamp-Paimpol Agglomération :*

- *La participation à la valorisation de l'identité et de la langue régionales*
- *Le Soutien à l'enseignement musical et aux dispositifs d'éducation artistique et culturelle*
- *Les Actions culturelles en direction de l'enfance et de la jeunesse mais aussi en direction des familles du territoire*
- *Le Soutien à des manifestations culturelles participant à l'identification et la mise en complémentarité du territoire*

Il convient de mettre à jour ces paragraphes afin qu'ils reflètent l'évolution de l'orientation des politiques culturelles de l'Agglomération. Le travail d'écriture du Projet Culturel de Territoire étant en cours, cette actualisation sera une étape intermédiaire dans la définition de nos axes stratégiques.

## **L'actualisation suivante est proposée :**

*Guingamp-Paimpol Agglomération a adopté une orientation culturelle dans son projet de Territoire avec pour ambitions de développer la culture, en prenant appui sur les associations et les équipements présents, pour la faire rayonner sur l'ensemble du territoire et faciliter son accès à tous les habitants, notamment ceux qui en sont éloignés.*

*Nous souhaitons que la culture soit un vecteur d'intégration, de lien social et d'identité collective, un levier fort de l'habitabilité et du dynamisme territorial, en lien étroit avec les politiques environnementales, économiques et sociales.*

*L'Agglomération intervient*

- *Par le biais de ses 3 équipements culturels : l'école de musique communautaire sur les sites de Paimpol et de Guingamp, le Centre Culturel La Sirène à Paimpol et le centre de découverte maritime Milmarin à Ploubazlanec.*
- *Par le biais du soutien apporté aux acteurs du territoire, pour leur fonctionnement ou leurs projets, grâce à des conventions de moyens et d'objectifs ou dans le cadre du Pacte Culturel*

*L'intérêt communautaire de la politique culturelle de Guingamp-Paimpol Agglomération a été formalisé comme suit :*

- *La participation à la valorisation de l'identité et de la langue régionales*
- *Le Soutien à l'enseignement musical et aux dispositifs d'éducation artistique et culturelle*
- *Les Actions culturelles en direction de l'enfance et de la jeunesse mais aussi en direction des familles du territoire*
- *Le Soutien à des manifestations culturelles participant à l'identification et la mise en complémentarité du territoire*

# Délibération

En 2022, l'Agglomération écrira son Projet Culturel de Territoire et sera vigilant à l'équité de son intervention :

- Vis-à-vis des différentes zones géographiques composant son territoire
- Vis-à-vis des différents publics ciblés, en privilégiant les actions volontaristes en termes de brassage et de mixité
- Vis-à-vis de la temporalité et de l'ancrage des actions soutenues. Tout en aidant les grandes manifestations à rayonnement régional voire national, l'agglomération aura à cœur de favoriser les actions sur le temps long, incluant une démarche participative affirmée et un ancrage territorial fort.

Dans ce dernier paragraphe, il est proposé pour le moment de conserver une grande marge de manœuvre en matière d'approche sectorielle (spectacle vivant, patrimoine, culture bretonne, livre et lecture...) en matière de champs d'actions (EAC, soutien à la création, transmission, etc.) : ceux-ci seront réfléchis et déterminés en concertation avec les acteurs culturels locaux dans le courant de l'année. Cette étape d'écriture veut mettre en avant les grands principes qui permettront de s'emparer du levier d'habitabilité fort qu'est la culture en accentuant l'ancrage, la participation, l'équité territoriale et sociale.

L'article 3 présentant les 3 enjeux principaux de la coopération (EAC tout au long de la vie - Construction d'une communauté d'acteurs - Soutien aux patrimoines historiques et immatériels), il ne paraît pas essentiel de rappeler ces 3 points dans le paragraphe qui nous est consacré.

## **Temporalité :**

Le Département souhaite que cette mise à jour soit présentée lors de sa Commission du mois de mars.

**Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'agglomération, à la majorité décident ;**

- **De valider cette présentation actualisée de l'orientation culturelle de l'agglomération ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer la Charte de coopération culturelle revue et mise à jour.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,  
Vincent LE MEAUX

